

- 2 -

de la Cour Suprême, du Président du Conseil économique et social, du Maire d'Abidjan et du Conseil des Ministres in corpore,

- la visite du Président Houphouët-Boigny au Président de la Confédération, le 11 juillet 1969,
- l'exposition "Trésors du Musée d'Abidjan", inaugurée à Vevey le 12 juillet 1969, en présence des deux Chefs d'Etat et d'un grand nombre de personnalités tant ivoiriennes que suisses,
- la visite du Président Houphouët-Boigny à la Société Nestlé, à Vevey, le 15 juillet 1969,
- la mise à disposition de la Côte d'Ivoire, par la Division des Organisations internationales, de 600'000 doses du médicament Ambilhar, en vue d'un essai de traitement de la dracunculose chez une population de 20'000 personnes,
- la mise à disposition de la Croix-Rouge ivoirienne d'un lot important du Manuel Croix-Rouge subventionné par la Confédération,
- l'activité déployée en Côte d'Ivoire par la Fondation Nestlé, dans le domaine de la recherche nutritionnelle, avec la collaboration des Ministères ivoiriens intéressés, de l'Université d'Abidjan et du Centre suisse d'Adiopodoumé.

Dahomey

- l'accord concernant le projet de coopération technique de la Coopérative du Meuble, à Parakou, signé le 19 avril 1967, de même que l'accord complémentaire du 24 janvier 1969/13 mars 1969,
- l'accord concernant le statut des volontaires suisses, signé le 29 août 1968,
- l'accord concernant la réalisation d'un projet d'organisation de coopératives de consommation, signé le 27 janvier 1969,
- la mise à la disposition de la Croix-Rouge dahoméenne d'un lot de médicaments, d'une valeur de 40'000 frs,
- tout spécialement enfin, la continuation et le développement des importantes actions de coopération technique déjà en cours, ainsi que le maintien d'un contingent relativement considérable de volontaires.

./.

Haute-Volta

- l'accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique, signé le 6 mai 1969.

Niger

- l'échange, en date du 15 décembre 1967, des instruments de ratification du traité de conciliation, de règlement judiciaire et d'arbitrage, signé le 2 août 1963,
- l'envoi d'un premier groupe de volontaires.

Il est juste de rappeler que les très bonnes relations existantes entre la Suisse et le Niger ont bien failli subir le contre-coup des difficultés qui se sont élevées entre le Gouvernement de ce pays et la Maison Bührle & Co, difficultés dont le Département politique a été instruit en son temps (voir dossier "Matériel de guerre II, sous référence 335.0, aux archives de l'Ambassade). Il semble cependant que l'arrangement intervenu depuis lors, comportant exécution du solde du marché par une Maison belge en lieu et place de la Maison Bührle & Co, ait donné satisfaction au Gouvernement du Niger.

2. Rapports avec la colonie suisse

Aucun problème pendant n'est à signaler. La Mission est intervenue avec succès chaque fois qu'elle a été sollicitée de le faire par des Suisses en difficultés. Aucune plainte n'a été enregistrée, concernant l'activité ou le comportement des membres de la Mission. Les relations de celle-ci avec les membres de la colonie ont été totalement satisfaisantes. Dès le début, le Chef de la Mission s'est imposé de recevoir à son bureau tout compatriote, établi ou de passage, ayant manifesté le désir de le rencontrer, ce qui a contribué à créer une atmosphère de confiance. Le contact avec la colonie suisse a été maintenu, par ailleurs, dans le cadre de diverses manifestations, notamment à Abidjan (réceptions et réunions à l'occasion de la Fête Nationale, Noël des enfants, séances de projection de films, conférence du Chef de Mission sur l'oeuvre du Dr Schweitzer, récital Jean Bard, concert par artistes suisses, etc). A l'occasion de son arrivée, puis de son départ, le Chef de Mission a réuni les colonies suisses à Cotonou, Niamey et Ouagadougou.

3. Sources de renseignements

a) Le Chef de Mission a entretenu des relations cordiales et utiles avec les personnes suivantes, appartenant à l'officialité ivoirienne, et qui se sont révélées particulièrement bien disposées à l'égard de notre pays:

- M. Auguste Denise, Vice-Président de la République,
- M. Alphonse Boni, Président de la Cour Suprême,
- M. N'Dia Koffi, Ministre de la Santé et de la Population,
- M. Alcide Kacou, Ministre des Travaux Publics et des Transports,
- M. Lambert Amon Tanoh, Ministre de l'Education Nationale,
- M. M'Bahia Blé, Ministre des Forces Armées,
- M. le Gouverneur Nairay, Directeur du Cabinet particulier de la Présidence,
- M. Konan Kanga, Maire d'Abidjan,
- M. Georges Anoma, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères,
- M. Essienne, Directeur de Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères.

L'épouse du Chef de Mission a pu, après ses visites d'arrivée, conserver un contact étroit, et qui s'est révélé très utile en diverses circonstances, avec les épouses de MM. Usher Assouan, Ministre des Affaires Etrangères et Konan Bédié, Ministre des Affaires Economiques et Financières, ainsi qu'avec celles des Ministres N'Dia Koffi, Kacou et Bahia Blé et du Secrétaire Général Georges Anoma, déjà cités.

b) De tous les collègues du Chef de Mission, M. Gérard Walravens, Ambassadeur de Belgique, qui se trouve accrédité en Côte d'Ivoire depuis 1961, est incontestablement le diplomate étranger le mieux renseigné. Très familier de beaucoup d'Ivoiriens, à commencer par le Président de la République, il est un informateur précieux et sérieux, très bien disposé à l'égard de la Suisse. L'Ambassadeur d'Israël, M. Itzhak Minerbi, de même que M. Dudley Cheke, Ambassadeur de Grande-Bretagne, ont pu souvent aussi fournir au Chef de Mission d'intéressants renseignements. Il en va de même encore de M. Ehrenstrahle, représentant ONU, ressortissant suédois, ami de la Suisse et homme particulièrement avisé.

c) Le Chef de Mission aura intérêt à maintenir un contact suivi avec les compatriotes suivants, qui sont très spécialement dévoués:

Côte d'Ivoire

- M. Eugène Wimmer, ingénieur-architecte, ancien consul, représentant local du CICR et du Comité de la Fondation suisse d'Adiopodoumé, B.P. 2645, Abidjan;
- M. Roger Pasquier, Directeur Swissair, B.P. 1221, Abidjan;
- M. Fracassi, industriel, établi depuis de longues années à Abidjan, B.P. 636;
- M. Jean Perrochon, frère de Taizé et représentant des laboratoires Dausse, B.P. 8012, Abidjan;
- M. Charles Dubois, Directeur du Centre horloger suisse, B.P. 10.145, Abidjan.

Haute-Volta

- R.P. Hengartner, Directeur de SESAO, B.P. 305, Bobo-Dioulasso;
- M. Reinald Hentschel, chef de vente CICA, B.P. 23, Ouagadougou.

Niger

- M. Edouard Bulliod, expert ONU, B.P. 256, Niamey.

Dahomey

- M. Pierre Morel, ingénieur agronome, responsable de l'Aide coopérative suisse au Dahomey, B.P. 509, Cotonou;
- M. Christian Ott, expert FAO, B.P. 295, Cotonou.
- M. Jaques Berney, notre agent consulaire, B.P. 509, Cotonou, tout comme M. Célien Gaspoz, représentant des volontaires, B.P. 180, Parakou, s'acquittent fort bien des tâches qui sont les leurs et méritent entière confiance.

4. Associations et Clubs

Il n'existe aucune association suisse en Côte d'Ivoire, au Niger, au Dahomey ou en Haute-Volta. Les sondages auxquels le Chef de Mission a procédé à deux reprises, aux fins de créer éventuellement une Association des Suisses de Côte d'Ivoire, ont été négatifs, comme l'avaient été les efforts déployés il y a quelques années par M. Eugène Wimmer, à l'époque Consul de Suisse (voir sur ce point lettre à M. Louis Guisan, Conseiller aux Etats, Président de la Commission des Suisses de l'Etranger de la NSH, dossier Ambassade No 110.53). Par ailleurs, il n'existe actuellement pas, que ce soit en Côte d'Ivoire ou dans les autres pays de l'arrondissement, d'Associations ou Clubs locaux auxquels le Chef de Mission se doive absolument d'appartenir. Le Chef de Mission et son épouse pourront cependant étendre utilement le cercle de leurs relations en manifestant de l'intérêt pour l'activité

- 6 -

des Centres culturels français et américain, par exemple, ou en adhérant à l'un des nombreux clubs sportifs existants, ou encore à un club de bridge.

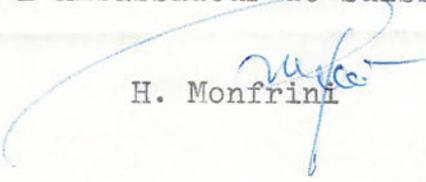
5. Conditions de vie en Côte d'Ivoire

Les conditions de vie en Côte d'Ivoire correspondent actuellement toujours à celles décrites dans le rapport y relatif, revu et corrigé par cette Ambassade en avril 1967.

Mon rapport de fin de mission relatif à la situation politique dans les quatre pays dépendant de cette Ambassade est adressé séparément, sous pli confidentiel et par même courrier, à M. Pierre Micheli, Secrétaire Général du Département politique.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:


H. Monfrini